

Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4 [Recyclage]



Expositive, démonstrative, active, expérientielle

- **Formation Théorique** : Présentiel



7 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 360,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Admission sur dossier et inscription
sous minimum 8 jours

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant
de favoriser le développement des
compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

- Evaluation théorique de 20 minutes
sur la base d'un QCM et/ou de
questions à réponses courtes
- Evaluation pratique d'une heure
portant sur l'analyse d'une situation
concrète

FORMALISATION

Attestation de compétence

PARTICIPANTS



PUBLIC

Toutes personnes soumises au respect de la réglementation du code du travail
en tant que public Cumul des Fonctions (encadrant technique, encadrant de
chantier et opérateur de chantier) et ayant déjà suivi la formation préalable



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation initiale à la prévention du risque amiante public
Cumul des Fonctions
- l'attestation de compétence de la dernière formation datant de moins de 3 ans.
- Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit



OBJECTIFS

Répondre à l'obligation réglementaire de recyclage périodique (tous les 3 ans) de la
formation à la prévention du risque amiante du personnel Cumul des Fonctions amené à
concevoir des travaux comportant un risque d'émission de fibres d'amiantes
(interventions dites de " Sous-Section 4" du Code du travail) selon les dispositions de
l'arrêté du 23 février 2012. Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses
effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du
tabagisme ; Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de
l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux
interventions sur les matériaux amiantés (risque électrique, risque chimique, chute de
hauteur, ...) Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des
déchets amiantés ; Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de
l'amiante ; Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir
de l'amiante ; Transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés
à l'amiante ; Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection
assignés et les durée »s de port en continu recommandées ; Appliquer les conclusions de
l'évaluation des risques, choisir des méthodes de travail et définir des procédures
opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement.



Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4 [Recyclage]



PROGRAMME

Formation conforme au référentiel de la fiche RS6420 : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4
Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ; Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ; Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ; Etre capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.



FORMATEURS

Formateur salariés et/ou partenaires, experts dans le domaine du risque amiante



MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur, exposés, échanges, expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique et livret sur l'extranet du stagiaire



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).
Pour toute question notre référent Handicap est joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 95% (175 participants ont répondu / 9 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46

